

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE DU 3 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 octobre, à 10h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale, en mairie d'Artenay.

Présents: 47

Artenay M. GUDIN Pascal, Mme SOUBIEUX Annie; Baigneaux Mme PEILLON Chantal; Bazoches les Hautes M. JOHIER René; Bougy lez Neuville Mme MAROIS Isabelle, M. PATY Gérard; Boulay les Barres M. PIEDALLU Maurice, Mme LAMY Brigitte; Bricy M. AUBERT Dominique; Bucy le Roi M. NODIMAR Didier; Cercottes M. SAVOURE-LEJEUNE Martial; Chevilly M. TEXIER Bernard, M. JOLLIET Hubert; Coinces M. DELLA Monica, M. HURAULT Jean Claude; Cormainville M. SICOT Laurent; Courbehaye Mme MEYER Patricia, Mme DAUVERGNE Angeline; Fontenay sur Conie M. ALLAIS Jean-Luc, M. DAUBIN Gérard; Gemigny M. CAILLARD Joël; La Chapelle Onzerain Mme LE GALL Fabienne; Loigny la Bataille M. ROGER Pascal; Lumeau M. BRACQUEMOND Jean; Orgères en Beauce M. LEGOURD Frédéric, M. BOURGEOIS Mathieu; Patay Mme ROZIER Isabelle, Mme SEVESTRE Michelle; Poupry Mme MENARD Suzanne, Mme. SANTOS AFONSO Nadine; Rouvray Sainte Croix M. TICOT Jean-Claude; Ruan M. VANNIER Didier, Mlle SEVIN Pauline; Saint Lyé la Forêt Mme BEAUD'HUY Nicole, Mme LAUNAY Monique; Saint Péravy la Colombe M. BARRAULT Yves; Saint Sigismond Mme SALLE Josette; Santilly M. LACHAUME Jean-Paul; Sougy M. POURADIER Serge, M. SEVIN Christophe; Tillay le Péneux M. DOUBLIER Paul Henri; Tournoisis M. DEBREE Bruno, M. LOUIS Thierry; Trinay Mme GUIDEZ Monique; Villamblain M. RUYFFELAERE David; Villeneuve sur Conie M. DUFOUR Alain; Villereau M. RICHARD Jean-Louis

Excusés : M. JOURDAIN Jean-Christophe, (Gidy) ; M. HUDEBINE Roger (Orgères en Beauce) ; M. MACE Yves, M. ALBERT Patrick (Neuville aux Bois) ; M. IBANEZ François (Villereau)

Le quorum étant atteint, M. RICHARD, président ouvre la séance à 10h40.

1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. DEMANDE D'EXONERATION TEOM 2015

Il s'agit de statuer sur les demandes d'exonération de TEOM 2015 des entreprises qui gèrent par des contrats privés la collecte et le traitement de leurs déchets. Pour mémoire, le SIRTOMRA accorde cette exonération sur présentation d'une preuve de prise en charge des déchets et d'une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise aucun service du SIRTOMRA. Trois pièces sont demandées:

- un courrier de demande d'exonération,
- une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise aucun des services du SIRTOMRA (collecte en porte à porte, en déchetteries, en apport volontaire)
- un justificatif de leur gestion des déchets avec valorisation d'une partie au moins.

La délibération d'exonération doit être prise avant le 15 octobre précédant l'année d'exonération et est valable un an.

L'assemblée prend connaissance des dossiers suivants :

COMMUNE	DEMANDEUR	SITE A EXONERER
ARTENAY	MBLD - 15 Place des Halles BP 199 - 28004 CHARTRES CEDEX	MBLD 20 rue de la Gare 45410 ARTENAY
	SCI AUTROCHE 331 ancienne Route de Chartres 45770 SARAN	ND Logistics ZI du Moulin (cadastré YA65 & YA66) 45410 ARTENAY
	VIRAGE 163 rue des Gênets 45160 OLIVET	ND Logistics ZI du Moulin (cadastré YA63) 45410 ARTENAY
	ANCLA PAUL 33 rue de Garde 45170 Neuville aux Bois	MSDC ZI sud, Route d'Orléans 45410 ARTENAY
	Transports DELCROIX ZI 45410 ARTENAY	Transports DELCROIX ZI 45410 ARTENAY
	SIRTOMRA 6 rue félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE ARTENAY Route de neuville aux Bois 45410 ARTENAY
CERCOTTES	SCI TIE 1230 rue de la Chaise CERCOTTES	MECA CONCEPT 45 1230 rue de la Chaise 45520 CERCOTTES
	SCI ORGEST 35 chemin des Alluets 78240 CHAMBOURCY	SCI ORGEST - 105 RN 20 45520 CERCOTTES
	SCI DU 9 RN 20 9 RN 20 45520 CERCOTTES	TRANSPORTS BOUCHER 9 RN20 45520 CERCOTTES
	SCI PAF 320 rue passe Debout 45770 SARAN	Locaux Derichebourg 1164 rue de la Chaise 45520 CERCOTTES
CHEVILLY	ARCHIVAGE CONCEPT 6 rue des Guettes ZAC des Varennes - 45140 INGRE	ARCHIVAGE CONCEPT 7 & 9 rue du Château d'Eau 45520 CHEVILLY
	MARTIN ENVIRONNEMENT 494 rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY	MARTIN ENVIRONNEMENT 494 rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY
COINCES	SARL LEGRAND - MENAINVILLE 28140 TILLAY LE PENEUX	SARL LEGRAND RD836 - LIGNEROLLES 45310 COINCES
GIDY	ARGEDIS - RELAIS DE LA RETREVE AIRE D'AUTOROUTE A10 SARAN-GIDY	Relais de la Retrève Aire d'Autoroute A10 Saran-Gidy 45520 GIDY
LION EN BEAUCE	SARL « LA BELLE DE LION » 10 Grande Rue 45410 LION EN BEAUCE	SARL « LA BELLE DE LION » « Le Château » 45410 LION EN BEAUCE
NEUVILLE AUX BOIS	SARL THIERRY PERCHE 3 rue des Selliers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	SARL THIERRY PERCHE 3 rue des Selliers 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	Quincaillerie MAUPU 3 rue Mail Est 45170 Neuville aux Bois	Quincaillerie MAUPU 3 rue Mail Est 45170 Neuville aux Bois

	SCI DE NEUVILLE Bois de Coulvreux 45140 BUCY ST LYPHARD	BURBAN PALETTES RECYCLAGE SAS 16 impasse de la Cassinière 45170 Neuville aux Bois
	SCI DE NEUVILLE AUX BOIS NORMACADRE SAS 5 rue de la Chaubardière 45170 NEUVILLE	NORMACADRE 5 rue de la Chaubardière 45170 NEUVILLE
	SAS DESHAYES-NEUVILLE 23 rue de Monfort 45170 Neuville aux Bois	SUPER U 23 rue de Monfort 45170 Neuville aux Bois
	SOGEFIMUR 18 avenue d'Alsace 92978 Paris Défense Cédex FM LOGISITIC Corporate - Rue de l'Europe 57300 PHALSBOURG Cédex	FM LOGISTIC Rue du Point du Jour 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	KLEBER MALECOT - 24-26 avenue de Verdun 45170 NEUVILLE AUX BOIS	MALECOT 26 avenue de Verdun 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	INTERMARCHE - SA MURLAUR 63 rue de St-Germain 45170 NEUVILLE AUX BOIS	INTERMARCHE et Bistrot du Marché 63 rue de St-Germain 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	SIRTOMRA 6 rue félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE DE NEUVILLE AUX BOIS ROUTE DE MONTIGNY 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	MBLD - 15 Place des Halles BP 199 - 28004 CHARTRES CEDEX	MBLD - 8 rue de la Gare 28140 ORGERES EN BEAUCE
ORGERES EN BEAUCE	SCEAL - 15 Place des Halles 28004 CHARTRES CEDEX	SCEAL - PARCELLE 148A 28140 ORGERES EN BEAUCE
	SIRTOMRA 6 rue félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE D'ORGERES EN BEAUCE ZONE D'ACTIVITE 28140 ORGERES EN BEAUCE
PATAY	SIRTOMRA 6 rue félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE DE PATAY ROUTE DE GUILLONVILLE 45310 PATAY
SOUGY	SIRTOMRA 6 rue félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	ANCIEN QUAI DE TRANSFERT ROUTE DE PATAY SOUGY
TOURNOISIS	SARL TERRIER Richard Sorency - 45310 TOURNOISIS	SARL TERRIER Richard Sorency - 45310 TOURNOISIS

L'assemblée, vus les dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI et les critères d'exonération et après en avoir délibérée, à l'unanimité (47 voix)

- Exonère les entreprises citées ci-dessus de la TEOM pour l'année 2015
- Rappelle que seules les entreprises sont exonérées et précise que les logements liés à ces entreprises ne peuvent pas être exonérés,
- Rappelle que cette délibération est annuelle et qu'une nouvelle demande avec pièces justificatives doit être présentée spontanément par l'entreprise avant le 1^{er} octobre pour l'année suivante (dernier délai légal de délibération : 15 octobre)

3. ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT « APPROLYS » DU CONSEIL GENERAL

Depuis décembre 2010, une convention avec le Conseil Général du Loiret est signée afin de permettre au SIRTOMRA de disposer gratuitement d'une plateforme de dématérialisation de marchés publics. Ce service est prolongé jusqu'au 9 avril 2015.

Par courrier du mois d'octobre 2013, les collectivités sont informées de la création d'une centrale d'achat « Approlys », qui assure la continuité de service.

Pour continuer de bénéficier de cette prestation, il convient d'adhérer à la centrale d'achat Approlys, qui a un coût annuel de 50€, montant à inscrire au budget 2015.

L'assemblée, à l'unanimité (47 voix) autorise,

- Le président du Sirtomra à signer la nouvelle convention avec Approlys pour continuer de bénéficier du service de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.
- La cotisation annuelle s'élève à 50€ et sera inscrite au budget 2015.

4. VISITES SCOLAIRES A BGV

Participation aux frais de transport

L'ambassadeur de tri organise dans les établissements scolaires du territoire du SIRTOMRA, des animations auprès de jeunes publics qui peuvent être complétées par la visite à Beauce Gâtinais Valorisation.

En règle générale, le prix du transport reste trop onéreux pour les établissements scolaires. Le bureau propose à l'assemblée, qu'une participation forfaitaire de 150€ soit allouée par transport et par établissement à compter de janvier 2015

L'assemblée, à l'unanimité (47 voix),

 décide d'allouer cette participation aux établissements scolaires du territoire qui en feront la demande.

5. INFORMATIONS DIVERSES

• Déchetteries :

Prévisions de travaux

- Nouvelle signalétique à l'entrée des déchetteries
- Marquage au sol

Convention Eco-Mobilier :

Le président informe le conseil syndical que le contrat avec Eco-Mobilier est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2014 et que les soutiens financiers seront calculés à compter de cette date.

Une mise en place progressive des bennes dédiées se fera à partir d'avril 2015.

Déchets dangereux des ménages :

Les produits non conformes aux exigences d'Eco-DDS seront repris et traités par la filiale Triadis.

• Bornes de collecte textiles :

Proposition d'un nouvel emplacement de PAV textiles sur la commune de Terminiers.

• Caractérisation des Ordures Ménagères :

Une première caractérisation a eu lieu le 1^{er} octobre. Les taux des différents flux trouvés dans le prélèvement sont les suivants :

Tri sélectif: 10,89%Textiles: 2,60%Déchetterie: 1,49%

o Verre: 1,35%

o Produits alimentaires non consommés: 0,65%

o Ordures Ménagères: 82,90%

L'objectif de cette caractérisation et de celles à venir est de mieux appréhender la marge de progrès possible dans la qualité du tri et d'adapter la communication auprès des usagers.

6. QUESTIONS DIVERSES

• <u>Dépôts sauvages</u>:

M. SAVOURE-LEJEUNE, maire de Cercottes, signale les « trop » nombreux dépôts sauvages sur sa commune dont l'élimination représente un coût non négligeable pour le budget communal.

Le président lui répond que le syndicat n'a pas compétence en la matière et que le pouvoir de police appartient aux maires.

Il signale en outre avoir connaissance de certaines collectivités qui ont pris des arrêtés assortis d'une amende significative qui se sont montrés efficaces.

De plus, le président rappelle que l'amplitude d'ouverture des déchetteries s'est nettement améliorée depuis la création de celles-ci.

Enfin, il informe tous les délégués que le SIRTOMRA apporte, sur demande, son partenariat pour l'organisation des opérations « Nettoyons la nature ». (gants, gilets fluo, concours logistique pour l'élimination des déchets collectés...)

• Récupération des pneus :

En réponse à une question sur la possibilité de collecter les pneus en déchetterie, le président répond que malheureusement la filière n'existe plus. Seuls les agriculteurs et les garagistes en ont une.

• <u>Collecte d'amiante liée</u> :

Celle-ci pourrait être organisée à titre payant pour les usagers suivant le modèle de l'«Agglo», tout en sachant que les règles d'hygiène et de sécurité sont lourdes et contraignantes et par forcément sans faille.

Actuellement le syndicat indique aux usagers demandeurs les coordonnées de repreneurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h30.